



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 15 novembre 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'action sociale au cœur de la mission de proximité de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Conformément aux dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), l'ONACVG est chargé de veiller sur les intérêts moraux et matériels de ses ressortissants : les anciens combattants, les victimes de guerre et leurs ayants droit.

Cette mission, initiée par la Direction Générale, est déconcentrée au niveau des services départementaux qui, de par leur présence sur le terrain, sont les mieux à même de connaître la situation de chaque ressortissant pour agir rapidement.

La solidarité envers les ressortissants de l'ONACVG s'exprime à travers différents types d'actions :

- une assistance administrative pour un suivi personnalisé de chaque ressortissant ;
- l'établissement de la carte de veuve de guerre, d'anciens combattants ou bénéficiaires du code (CPMIVG) ;
- le versement d'une aide différentielle en faveur du conjoint survivant (ADCS) ;
- la mise en œuvre du statut de pupille de la Nation ;
- le financement des frais de reconversion professionnelle de ressortissant ;
- une assistance en faveur des ressortissants vivant à l'étranger ;
- des interventions financières variées (secours, aides, participations, avances remboursables et prêts sociaux).

En 2012, les dépenses de solidarité de l'Etablissement Public ont augmenté de 9.3% pour atteindre 22,7 M€.

Pour plus d'informations :

- Site internet : www.onac-vg.fr
- Service départemental de l'Ardèche de l'ONACVG : Immeuble de la DDCSPP - 7, boulevard du Lycée 07000 PRIVAS – Tél. 04.75.64.21.13



CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :
Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle
Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09
Courriel : pref-communication@ardèche.gouv.fr